

Société des Amis du Vieux Revest Et du Val d'Ardène

Sommaire :

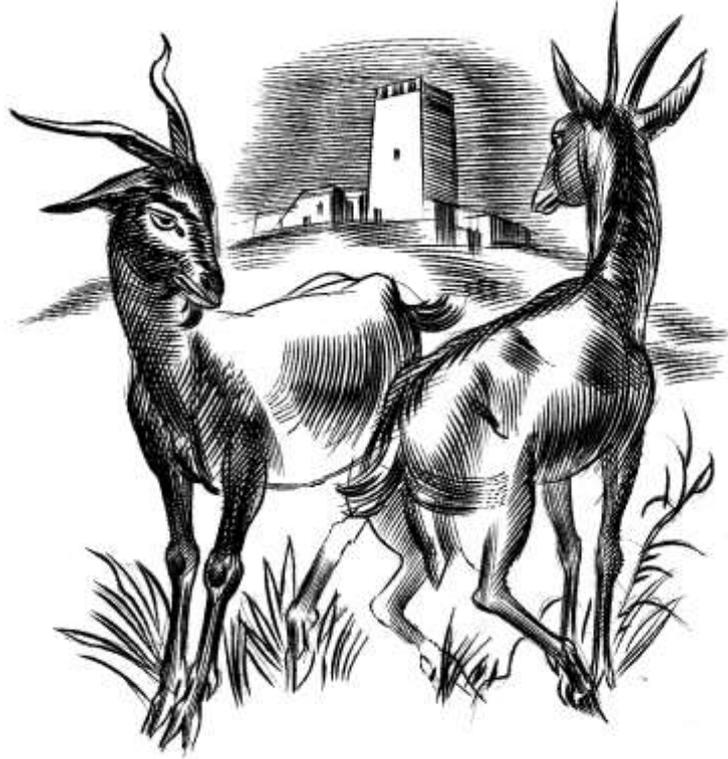
- *Le castrum de Revesto existe depuis au moins l'année 1235,*
- *Histoire de la Révolution au Revest (suite),*
- *La pierre de Tourris,*
- *Le Saraillon, prospection archéologique de M. Quiviger,*
- *Le terrible incendie du mont Caoume en 1906,*
- *La splendeur (dont Caume) par Frédéric Mistral.*



"Lithographie de la Tour médiévale du Revest-les-Eaux" réalisée en 1935 par Janice BIALA (1903-2000)

Président fondateur : Charles Aude
Bulletin n°63 – Février 2014 – ISSN 2117-9646
Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène
Mairie-Place Jean Jaurès
83200 – Le Revest-les-Eaux
06 35 21 51 95 – ch@revest.fr – <http://www.revest.fr>

Le Castrum de Revesto existe depuis au moins l'année 1235



Castrum de Revesto, gravure de Decaris

C'est sur un document daté de **1235**, document réalisé lors d'un arbitrage de délimitation de territoire entre le seigneur de Toulon et le seigneur d'Ollioules, que l'on trouve écrit pour la première fois le nom de Revest :

«*Usque ad rupem que est inter rupem Corbiam et **castrum de Revesto**.* »

En 1886, Gustave Lambert publia « *Histoire de Toulon* » où nous pouvons lire, en page 228 et 229, la confirmation des écrits de 1235 :

« *La mort de Sibille venait de faire passer Toulon dans le domaine comtal. Charles d'Anjou en fit le chef-lieu d'un bailliage qui comprit dans son ressort les bourgs ou châteaux de la Garde, de la Valette, de Turris, du Revest, du Beausset, d'Evenos, d'Ollioules et de Six-Fours.* »

Ces éléments d'histoire proviennent des archives communales de Toulon, série CC : Impôts – Art 78 : droits domaniaux. « *Sciendum autem quod in dicta bajulia sunt castra infra scripta : **castrum** de Olleolis, castrum de Evena, de Balzeto, de Sex-Furnis, **de Revesto**, de Turries et de Garda.* »

« *Il y eut donc, dès **1261**, une curie ou cour royale à Toulon, composée, comme dans tous les bailliages, d'un bailli, d'un juge, d'un clavaire et d'un notaire.* »

Histoire de la Révolution au Revest (suite)

Charles Aude et Yvette Roché, dans *"Images du Revest pendant la révolution"*, publié en 1989, en pages 95 à 98, nous résumant les émeutes qui se sont produites le 25 mars 1789 au Village. Dix-neuf hommes ont participé à cette révolte où les seules têtes de la Commune qui sont tombées sont celles ... des éperviers en pierre du château dit "du Roi René".

Philippe Buchez et Prosper Roux, dans *"Histoire parlementaire de la Révolution française"*, publié en 1834, en pages 164 et 165, publient une lettre d'Albert de Rions adressée au Comte de Caraman, alors *commandant militaire en chef de Provence* :

Toulon, 29 mars 1789
... L'opiniâtreté des seigneurs de fiefs, à soutenir toute la province, l'ont mise en fermentation ... Dans les assemblées préparatoires à l'élection des députés aux états-généraux, les brouillons ont eu beau jeu à animer les paysans. Des circonstances malheureuses, telles qu'un hiver rigoureux et long, la cherté de toute espèce de consommation, et la diminution de travail ont concouru à rendre le peuple plus susceptible de s'enflammer, et voilà comme presque dans un instant le feu a été mis aux quatre coins de la province. Les paysans une fois soulevés, ceux même qui les ont lancés ne peuvent plus être les maîtres de les arrêter ... On en eut été quitte pour la renonciation aux exemptions pécuniaires. Aujourd'hui c'est la suppression totale des droits

seigneuriaux qu'ils demandent ; et cette idée s'est si bien mise dans leur tête qu'une force majeure peut seule l'en ôter. Ce n'est pas tout ; non contents de former de pareilles prétentions, et de s'y conformer d'avance, en cessant de payer en plusieurs endroits ..., ils ont pillé et détruit les châteaux. Cette opération s'est faite à Solliez et au Revest avec un sang-froid qui mérite d'être cité. On y a forcé les consuls à se revêtir de leur chaperon et à donner le premier coup de marteau pour briser les armoiries du seigneur. Les habitants de Revest ont ensuite député les leurs à la communauté de Toulon, pour leur signifier qu'ils détruiraient les moulins, en rompraient le cours des eaux qui prennent source dans leur territoire, si on ne leur accordait pas la franchise de la mouture, ce qu'on n'a eu garde de leur refuser ...

Albert de Rions était, en 1789, lieutenant général des armées navales à Toulon. Il avait interdit aux ouvriers de l'arsenal d'arborer la cocarde tricolore et fit enfermer en prison des ouvriers affichant publiquement un soutien à la Révolution de 1789 : ainsi il provoqua l'insurrection générale de la ville.

Il émigra début 1792 pour combattre avec les monarchistes. Après la bataille de Valmy, remportée par l'armée républicaine (20 septembre 1792), il quitta la France jusqu'au Consulat.

La pierre de Tourris

En **1822** (?), lors de la mise en vente du domaine de Tourris, un document nous apprend que :

« La proximité du domaine de Tourris de la Ville de Toulon et de son Arsenal lui en procure un débouché sûr et avantageux. On y trouve aussi des pierres calcaires dont la chaux est très estimée et des carrières d'où l'on enlève des tailles de dimensions extraordinaires, qui sont employées aux Constructions civiles de la Marine. »

En **1862**, dans un procès-verbal d'une session du Conseil général du Var, nous pouvons lire :

« Chemin n°23 de la Valette au Revest : longueur 6672 mètres

Le chemin n°23 a été classé à la même date du 28 août 1861. Le but que l'administration s'est proposée en le classant d'intérêt commun a été de mettre un terme à certaines difficultés, qui existaient entre la commune de Toulon d'une part et celle de la Valette et du Revest de l'autre, dont les territoires sont traversés par ce chemin. D'autre part, il offre plusieurs avantages, en ce qu'il établit une communication directe entre la Valette et la partie nord de l'arrondissement de Toulon et qu'il sert à l'exploitation de belles carrières de Tourris où la ville de Toulon va prendre sa pierre dont elle se sert pour la construction de ses monuments.

Les travaux de réparation viennent d'être commencés et ils seront continués de manière à dépenser les crédits dont nous pourrions disposer chaque année. »

En **1912**, un procès-verbal de la session ordinaire d'août du Conseil général du Var nous apporte d'autres précisions sur les activités des carrières varoises :

« L'extraction de maellons a sensiblement augmenté en passant de 85000 à 130000 m³, par suite des travaux du barrage de la Compagnie des Eaux au Revest et des importants travaux en cours pour la Marine à Toulon. Celle du macadam et du ballast s'est maintenue à peu près au chiffre de 1910. La fabrication des pavés a baissé de 43000 à 39000 tonnes, une grève ayant arrêté pendant plusieurs semaines les travaux des importantes carrières de la Société des porphyres de Saint-Raphaël. La plus importante carrière de pierre de taille dure (calcaire) est toujours celle du quartier Tourris au Revest. » Ce procès-verbal précise que 1/5^{ème} de ces pierres est expédié « en Amérique ».

Travaux étudiés dans la vallée de Dardennes en 1884



Le 2^{ème} Moulin de Dardennes, à gauche le pont réhabilité

Selon le rapport du préfet du Var présenté au Conseil général lors de la session d'août **1884**, des travaux ont été étudiés dans notre vallée.

***Chemin de grande communication de
Toulon à la Garde
Rectification entre Dardennes et La
Garde
Avant-projet***

Dans le programme des travaux à entreprendre pour l'achèvement du réseau des chemins de grande communication figure la rectification du chemin de grande

communication n°46 pour laquelle il n'a été produit aucun avant-projet.

J'aurai l'honneur de vous communiquer l'avant-projet de cette rectification présenté par MM. les Ingénieurs. Le chemin à rectifier aura une longueur de 9,702 mètres. La dépense des travaux peut s'évaluer à 140,080 fr., y compris une somme à valoir de 7,450 fr.

Les acquisitions des terrains donneront lieu à une dépense de 100,000 fr. qui sera à la charge des communes traversées, Le Revest, Toulon, La Valette et La Garde.

Je vous prie de bien vouloir statuer sur cet avant-projet.

***Chemin de grande communication n°46
de Toulon à La Garde
Reconstruction d'un pont sur la rivière de
Dardennes
Projet***

Le chemin de grande communication n°46, entre Toulon et le Revest, traverse la rivière de Dardennes au droit de 2^{ème} moulin sur un pont de 8 mètres d'ouverture. Ce pont de 3^m50 de largeur entre parapets, forme avec le chemin du côté de Toulon un angle de 120 degrés, et du côté du Revest un angle opposé de 140 degrés.

Cette disposition vicieuse présente un danger très-sérieux pour la circulation qui est très importante en ce point, attendu qu'un service omnibus dessert toutes les heures les quartiers des moulins et de Dardennes et qu'il y passe des voitures de plusieurs colliers employées pour l'exportation des carrières du Revest et des usines de la vallée de Dardennes. Ce

chemin est en outre la ligne directe entre Toulon et le Revest, depuis la construction de l'annexe de la ligne de grande communication n°46 qui aboutit au Revest.

Le pont du 2^{ème} moulin a donné lieu à plusieurs accidents et le 27 mars 1883, une charrette à deux colliers a encore versé dans la rivière, entraînant les chevaux avec elle.

A cette situation déplorable s'ajoute aujourd'hui la nécessité de faire des réparations urgentes au pont dont la voûte ne présente plus la solidité désirable et dont les parapets doivent être reconstruits presque en entier.

Pour remédier à cet état de choses, MM. les Ingénieurs ont dressé un projet de reconstruction du pont que j'aurai l'honneur de vous soumettre.

La dépense s'élève à la somme de 14,500 francs, y compris 3,270 fr. 56 pour travaux imprévus.

Je vous prie d'approuver ce projet.



Le pont du 2^{ème} Moulin sur La Dardennes réhabilité

BULLETIN
DE LA
Société des Sciences Naturelles
et d'Archéologie
de Toulon et du Var

Compte-rendu sur une prospection archéologique au lieu-dit « Le Saraillon », au Revest-les-Eaux, par Marc QUIVIGER (1).

M. Marc QUIVIGER, membre de la Société Préhistorique Française, nous a exposé les résultats d'une prospection entreprise au « Saraillon ». Il s'agit d'une petite construction énigmatique située sur le territoire du Revest, à 200 m. environ à vol d'oiseau de la tour, sur la pente Est surplombant le barrage. On y accède par un chemin qui prend naissance au pied de la tour pour desservir les rives du barrage. .

Cet édifice de plan rectangulaire mesure 5 m. de long, 4,70 m. de large, et sa hauteur varie de 2 m. pour le mur Sud à 4 m. pour le mur Nord. Épaisseur des murs Ouest et Est 50 cm, Sud et Nord 1 mètre. La porte est en partie détruite, le toit en forme d'arc en carène et en partie couvert de lauzes imbriquées.

L'intérieur est revêtu d'un crépi rose assez grossier. Le sol est en mortier de chaux et de sable. La voûte, en plein cintre, prend naissance sur un talon élevé à 0,90 m. du sol. Trois niches sont bâties dans la construction, orientées respectivement Nord - Est - Sud.

Un sondage a montré l'existence d'un silo taillé dans le rocher au seuil de la porte. Au cours de son dégagement une main tenant l'Enfant Jésus (en terre cuite polychrome) fut trouvée à 5 cm du sol, et deux tessons gris du Moyen Âge à 10 et 50 cm. Enfin, une cupule fut découverte en nettoyant le rocher accolé à l'édifice.

La bibliographie concernant cette construction est rare. Le nom « lou Sarrayoun » en provençal voudrait-il signifier « petit sarrazin », ou bien petite serrure, « saraille » en provençal ? E. GARCIN, dans son « Dictionnaire historique et topographique de la Provence », parle à son sujet de poste de garde remontant à l'époque romaine ? Une enquête préfectorale de 1857 déposée au Musée du Vieux Toulon parle également de corps de garde et soulève l'origine sarrazine comme la tour du Revest. Plus près de nous, le saraillon fut converti en chapelle sous le vocable de Saint Marc.

¹ Les fouilles ont été conduites en accord avec le Centre de Documentation Archéologique du Var, antenne de Toulon. Un compte-rendu plus détaillé paraîtra dans les Annales N° 20.

COMPTE RENDU SUR UNE PROSPECTION ARCHÉOLOGIQUE

au lieu-dit « Le Saraillon »

AU REVEST-LES-EAUX

Par Marc QUIVIGER

Membre de la Société Française d'Archéologie

Le Saraillon est situé à 200 m à vol d'oiseau de la tour du Revest, sur la pente Est surplombant le barrage.

Pour y accéder, il nous faut emprunter le chemin qui prend naissance au pied de la tour. Ce sentier abrupt traverse les vignes étagées nous conduisant à la ruine, pour continuer à desservir les rives de l'actuel barrage.

Situé à la pointe d'un petit promontoire, l'édifice est assis sur une plate-forme rocheuse (de nature dolomitique). Limité au Sud par un mur de pierres sèches, à l'Est par l'ancien chemin conduisant au village, chemin semblant être protégé sur une longueur de 3 m par d'énormes blocs rocheux posés. Si l'on en croit HENSELING, le rocher situé près de l'édifice porterait le nom de « tête de turc ».

DESCRIPTION DE L'INTÉRIEUR DU SARAILLON (V. PLAN)

L'intérieur est revêtu d'un crépi rose assez grossier.

La voûte est un arc en plein cintre prenant naissance sur un talon élevé à 0,90 m du sol. Il est bon de souligner que le coffrage de la voûte fut confectionné à l'aide de roseaux, des empreintes de cannelures apparaissent très nettement. Cette technique serait fort ancienne.

Le mur Est s'appuie sur l'extrémité d'un rocher, qui de l'intérieur a une hauteur de 0,30 m.

Trois niches bâties dans la construction, orientées Nord-Est-Sud comportent les dimensions suivantes :

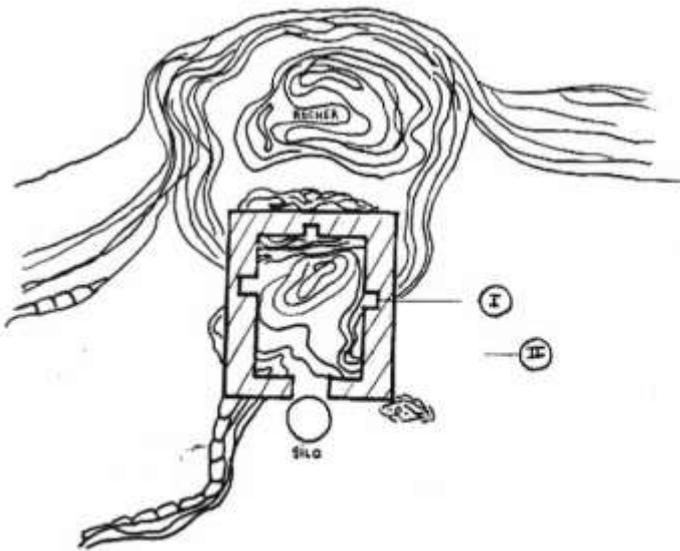
Niche Nord : 0,60 m x 0,55 m x 0,40 m de profondeur.

Niche Sud : 0,45 m x 0,40 m x 0,42 m de profondeur.

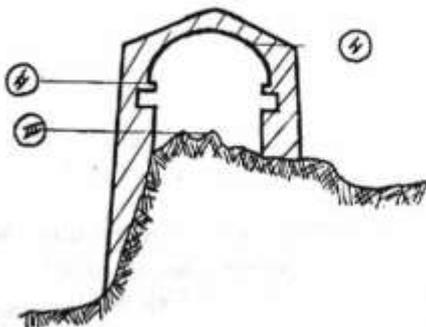
- VUE DE DESSUS I NICHE
 II DEPRESSION ROCHER
- VUE DE FACE I ARC EN PLEIN CINTRE (VOÛTE)
 II TALON
 III INFRACTUOSITE DU ROCHER
- COUPE LONGITUDINALE I PIERRES IMBROUQUEES
 II EMBLEMENTS DE ROSEAUX
 III BILAN
 IV APPAREIL DES MURS
 V ROCHER

LE SARAILLON

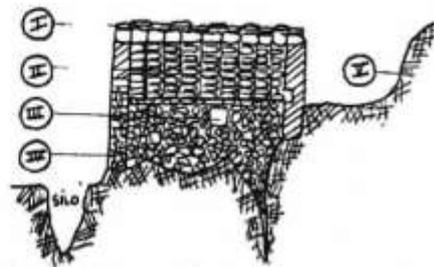
VUE DE DESSUS
 ↑ E.S.E (110)



VUE DE FACE



COUPE LONGITUDINALE



Esquisse

Niche Est : 0,40 m x 0,35 m x 0,30 m de profondeur; cette dernière étant dans l'axe longitudinal de l'édifice nous donne de ce fait son orientation, soit : E. S. E. (110 °).

Les hauteurs des niches sont respectivement à :

0,70 m — 0,68 m — 0,90 m du sol.

L'intérieur des niches est particulièrement noirci.

L'emplacement du châssis supérieur de la porte est visible et nous donne donc sa hauteur, soit : 1,90 m.

Le sol est un mortier de chaux et de sable d'une épaisseur de 5 cm.

DESCRIPTION DE L'EXTÉRIEUR

L'édifice de plan rectangulaire mesure 5 m de longueur sur 4,70 m de largeur et une hauteur de 4 m.

Les murs Ouest et Est 50 cm d'épaisseur et 1 m d'épaisseur pour les murs Sud et Nord.

Le mur Sud de 2 m de haut est construit normalement sur la plate-forme, alors que le mur Nord, enfermant le rocher à l'intérieur a une hauteur totale de 4 m.

La porte est en partie détruite, seules quelques pierres soigneusement taillées permettent de penser qu'elles firent office de piédroit.

Le toit de l'édifice en forme d'arc en carène est en partie couvert de lauzes imbriquées, laissant supposer que le toit avait une couverture de pierre.

Après cette description du site, essayons d'étudier « avec honnêteté » les quelques renseignements que nous avons recueillis en consultant divers livres, et aussi auprès des autochtones du Revest qui furent pour nous de précieuses sources d'informations. Deux noms s'offrent à nous pour éclaircir la toponymie du Saraillon qui en provençal signifierait :

- Lou Saraillon : petit sarrazin comme le laisserait prévoir une orthographe différente rencontrée quelquefois, Lou Sarrayoun.

- Ou veut-il dire petite serrure, saraillon désignant une petite saraille : serrure en provençal. Le nom de serrure, serait sans doute fort justement attribué à notre sujet du fait de sa position stratégique gardant à l'Est les voies de pénétration de l'arrière-pays toulonnais.

QUE SAIT-ON SUR CET ÉDIFICE ?

E. GARCIN, dans son « Dictionnaire historique et topographique de la Provence », nous donne des renseignements fort intéressants :

« L'abondance et la pureté des eaux suggèrent aux Romains d'établir peu au-dessous de la source une teinturerie, à laquelle on donna le nom de Telo-Martius Ce fut à cette occasion qu'on construisit sur la hauteur, un poste où des SEXTUMVIRS AUGUSTAUX étaient chargés de la garde des eaux De ce poste, il existe encore une tour carrée très élancée et un corps de garde entre la tour et la source, dite de la Foux ».

Nous ne nous permettrons pas de juger l'origine romaine que GARCIN attribue à notre sujet. Nous devons reconnaître que c'est là une hypothèse discutable.

Une enquête préfectorale de 1857 déposée au Musée du Vieux Toulon stipule :

- « Il reste au sommet du village une tour de pierre carrée et très élancée dominant le village. À la distance de 200 m à vol d'oiseau de cette tour, un petit corps de garde bâti avec des matériaux identiques à ceux de la tour. Ce qui laisserait croire qu'ils ont été créés l'un et l'autre par les Sarrazins ».

Abstenons-nous de discuter sur cette origine, mais par contre nous pouvons affirmer que le Saraillon est de construction grossière à l'encontre de la tour possédant un appareillage fort régulier.

Bien plus près de nous, le Saraillon fut converti en chapelle, sous le vocable de Saint-Marc, pour demander le jour des rogations, les bienfaits de la nature, sur les cultures.

Parfois, aussi le Saraillon est désigné sous le nom de « Maison de la Sourde ».

Est-ce pour rappeler la présence de sa dernière occupante, une dame âgée qui mourut brûlée dans cette bâtisse.

Que d'énigmes nous pose le Saraillon malgré les intéressantes observations que nous avons faites à la suite d'un sondage.

SONDAGE (1)

Le sol en parti détruit nous a permis de constater la présence du rocher à une faible profondeur. Nous avons pu remarquer de ce fait, que le rocher initial avait été conservé avec toutes ses aspérités au moment de la construction de l'édifice qui semble curieusement à cheval sur le rocher. Ce fait est assez inhabituel, il semble que loin d'aplanir le rocher, on ait pris soin de le conserver intact.

1 Les fouilles ont été conduites en accord avec le Centre de Documentation Archéologique du Var, Antenne de Toulon.

Persévérant dans nos recherches, nous avons fait un rapide sondage nous révélant la présence d'un silo taillé dans le rocher au seuil de la porte.

De forme tronconique, ce silo mesure 1,80 m de haut et 1,30 m de diamètre ; on aperçoit les traces de l'outil ayant servi à sa taille.

Deux tessons gris du Moyen Âge furent découverts lors du dégagement du silo; l'un à 10 cm, l'autre à 50 cm du niveau du sol.

Une main tenant l'Enfant Jésus trouvée à 5 cm du sol (terre cuite polychrome), venait prouver que le Saraillon fit office de chapelle.

(V. PLAN).

En nettoyant le rocher accolé à l'édifice nous fîmes la découverte à sa surface supérieure d'une cupule.

Cette cupule de 22 cm de côté présente une déclivité de 2 à 5 cm.

Orientation E.S.E. (130°)

Dissimulés sous une couche d'humus non loin du rocher à cupule, nous avons remarqué trois trous circulaires, creusés dans le rocher.

Les diamètres de ces 3 trous varient de 3 à 4 cm, leur profondeur est de 5 cm.

La disposition de ces 3 trous forme un triangle-rectangle dont la base sont les trous 1 et 2 distants de 1,50 m et le sommet (trou 3) de hauteur 4,50 m.

Malgré des remarques fort pertinentes obtenues sur le site, et sur les différents ouvrages consultés, aucune preuve indubitable ne peut être retenue pour élucider l'origine de notre sujet.

Faudrait-il penser que le Saraillon a été le siège de différentes occupations laissant traces et vestiges de leur passage ?

De ce fait, il est difficile de conclure sur l'ensemble.



Le Saraillon, photographie datée de 2011

Le terrible incendie du mont Caoume en 1906



Caoumé et le Revest par Decaris (Gravure extraite du livre : *Toulon* par Léon Vérane)

D'après Pline, Strabon, plus récemment Garcin (1835 - *Dictionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne*) et Gustave Lambert (1886 – *Histoire de Toulon*), le mont Caoumé, aujourd'hui appelé mont Caume, aurait été la capitale des Comoni qui se situait vraisemblablement sur la colline de Notre-Dame, à l'Ouest de l'actuel village du Revest-les-Eaux, anciennement Louerion¹. Horace-Bénédict de Saussure est venu sur ce mont afin de préparer son matériel pour l'expédition sur le mont Blanc (1796 – *Voyages dans les Alpes* – Tome 3). La lecture d'un procès-verbal de séance (6 décembre 1894) de la Société nationale de la Navigation aérienne nous apprend que *le 30 novembre 1894, vers huit heures et demie, le lieutenant de vaisseau Terrin, qui dirige le parc aérostatique de Lagoubran, a fait une ascension libre. Après avoir été conduit en rade par un torpilleur, le ballon démarré a été poussé vers le mont Caoume en planant sur Toulon ; il s'est élevé à 800 mètres, puis à 1400 mètres. A l'altitude de 1600 mètres, le ballon a rencontré des courants le poussant en mer, et l'aéronaute a dû, baissant progressivement, préparer sa descente qui s'est opérée sans accident près de Sainte-Marguerite. M. Terrin, qui avait emporté deux pigeons voyageurs, en avait lâché un pendant son ascension pour donner de ses nouvelles, et le second, après son atterrissage, pour demander un torpilleur pour ramener l'aérostat.* Le fort du mont Caoumé

¹ Sources : *Histoire de Toulon* par Gustave Lambert – Tome 1^{er} (1886). *Louerion* selon Strabon est devenue *Laurion* selon Pomponius Mela, et actuellement *Lauron*. Selon G. Lambert, c'est en 1235, lors de l'arbitrage de délimitation de territoire entre le seigneur de Toulon et le seigneur d'Ollioules, que le nom *Revest* apparaît : '*castrum Revesto*'.

a été construit entre 1887 et 1890, il se trouvait à 12 kilomètres de la gare de Toulon en 1891 (Sources : *Journal militaire* – 102^{ème} année - 1891).



Photographie prise en 1906 lors de l'incendie du mont Caoume. A droite des soldats du feu.

En 1906, le massif du mont Caoume a été dévasté par un terrible incendie qui a provoqué la mort tragique de trois soldats et détruit 1600 à 1700 hectares sur les communes d'Evenos, de Signes, d'Ollioules, de Toulon et du Revest. Nous avons déjà publié de nombreux articles parus dans la presse locale et nationale, presse locale qui signale, à partir du sémaphore du Cap Sicié ², un départ de feu au mont Caoume le 22 août 1906. Nous continuons cette démarche en proposant des informations essentiellement obtenues à partir du Figaro et Paul EDOUARD, son correspondant attiré pour ce sinistre :

Le Figaro du vendredi 24 Août 1906 – n°236
Forêts en flammes : trois morts – nombreux blessés
(Par dépêche de notre correspondant particulier)

Toulon, 23 août

L'incendie que je vous signalais hier et qui vient de détruire les collines boisées du mont Caoume, de Dardennes et du Revest, environnant les ouvrages défensifs de Toulon, à l'ouest de la place, avait sournoisement couvé durant

² Il existe de nombreuses affirmations concernant l'origine et l'orthographe du Cap Sicié : Cithariste (en grec), Siccus (Sécheresse en latin), Circius (Mistral en romain), Sesiech (au Moyen-âge), Siciat, Sicier, Cicie (au 18^{ème} siècle), Sicié (au 19^{ème} siècle), ... Initialement, au sommet, il y avait une vigie (datée d'avant 1352 ?) qui sera remplacée par un sémaphore (1589 ?). Plus récemment (?), à la pointe du Cap, a été construit un poste photoélectrique, chargé de surveillance en complément avec la Batterie de Peyras (1878-79).

toute la nuit. On avait cru s'en être rendu maître, quand ce matin, le vent d'ouest se mettant de la partie, le feu activa et prit rapidement de grandes proportions. En quelques heures, des vingtaines d'hectares étaient devenus sa proie. Les fumées s'échappant, d'immenses brasiers obscurcissaient l'horizon, puis formaient au-dessus de la ligne de défense, bornée par la chaîne de montagne au nord de notre place de guerre, un épais et lourd nuage.

Il fallut non seulement renouveler les troupes, déjà sur les lieux, mais encore en augmenter considérablement le nombre. Des détachements furent fournis par le 111^{ème} de ligne, le 1^{er} et le 17^{ème} d'artillerie de forteresse, et enfin par des compagnies de débarquement de l'escadre active et de l'escadre de réserve de la Méditerranée.

Une belle et admirable bataille s'engage aussitôt contre l'incendie attisé par un vent violent qui souffle de la mer. Les courageux sauveteurs n'ont pas le secours si précieux de l'eau, car la sécheresse a tari les puits et citernes.

C'est en pontonniers et soldats du génie, avec des haches et des pelles, qu'ils doivent combattre, et, c'est ainsi qu'on s'explique que ce sinistre, qui aurait dû rester purement matériel, a des conséquences autrement graves, autrement douloureuses, des hommes ont disparu.

La 3^{ème} compagnie du 111^{ème} de ligne combattait le feu dans la vallée dite du Jas de Suzon. Tout à coup le vent changea de direction, rabattant les flammes sur les hommes qui s'enfuirent comme ils purent. Mais une trentaine d'entre eux furent plus ou moins atteints par la chute des branchages enflammés, et quelques-uns, gênés dans leur fuite, roulèrent pêle-mêle dans un brasier ardent.

Aucun secours, à ce moment, ne put être porté aux malheureux. Leurs camarades, poursuivis par l'incendie, fuyaient et leurs appels désespérés s'éteignaient dans les rugissements du vent et des flammes.

Les victimes de cet épouvantable incendie sont les soldats Rougon, Davayat et Gabriel. Leurs corps ont été carbonisés.

Un sous-officier a été retiré du brasier à demi asphyxié ; grâce à des soins énergiques, on a pu le ramener à la vie.

Parmi les soldats blessés, trois le sont assez grièvement. Cinq des hommes de la 3^{ème} compagnie du 111^{ème} ont été sauvés miraculeusement. Ils avaient voulu, avec leurs camarades, combattre un coin de l'incendie qu'ils croyaient sans danger : ils se trouvèrent pris dans le tourbillon de flammes et ils étaient presque complètement asphyxiés lorsqu'on arriva.

À l'heure où je vous télégraphie, le feu gagne la commune du Revest, dont les collines continuent la chaîne boisée du mont Caoume. Le nouveau sous-préfet de Toulon, M. Reyss, organise les secours du côté de cette commune, tandis que les colonels, lieutenants-colonels et commandants, Colle, Villiers, Noguès, Tail, Grenet, et les majors Farganel et Cellier de la ligne et de l'infanterie coloniale, dirigent les secours ou la lutte.

Les cadavres n'ont pu être encore descendus en ville d'où partent à peine les voitures d'ambulance. On a fait le rappel des réservistes pour les envoyer dans la nuit sur le théâtre des événements, car on a malheureusement toutes raisons de croire qu'on ne maîtrisera pas le feu avant demain. A l'heure actuelle, on peut considérer que le brasier occupe une surface boisée de sept kilomètres de long sur deux de large, et on est effrayé quand on considère que ce nouvel incendie survenant après bien d'autres, en si peu de temps, est dû à l'imprudence ou des bûcherons ou encore, plus sinistrement, à la malveillance.

Les obsèques des victimes auront lieu samedi. De nouvelles troupes sont envoyées pour remplacer celles qui sont exténuées.

Le Figaro du dimanche 26 Août 1906 – n°238

*L'incendie de Toulon : obsèques des victimes
(Par dépêche de notre correspondant particulier)*

Toulon, 25 Août

La journée a été marquée par les obsèques solennelles des victimes et la fin de cet immense incendie de trois jours qui a détruit tant d'hectares boisés, qui a menacé des villages et des hameaux et, aussi, jusqu'à des ouvrages fortifiés, qui a anéanti des maisons de campagne, des champs d'oliviers et des récoltes, qui a coûté la vie à trois braves soldats. Leurs obsèques ont été imposantes. Malgré une chaleur lourde, la foule nombreuse accourue pour rendre un dernier hommage aux victimes.

Dès huit heures et demie, autour de l'hôpital principal de la marine, se forment des groupes compacts : les détachements de toutes les armes arrivent et prennent la place qui leur est désignée dans la cour de l'hôpital. Vont et viennent des généraux, des amiraux, le préfet, le sous-préfet, une délégation de police, les maires des communes environnantes. Deux prolonges d'artillerie, ornées de trophées de drapeaux, reçoivent les bières contenant les restes affreux, méconnaissables de Rougon et Davayat.

La foule augmente et les trottoirs ne suffisent plus à la contenir. Aux fenêtres des têtes curieuses paraissent, la rue est pleine de monde, il y a trente couronnes superbes, pour la plupart en fleurs naturelles offertes, par les troupes de terre et sur mer, par les officiers, les sous-officiers, soldats et réservistes du 116^{ème} de ligne et aussi par cette vaillante compagnie qui fut prise par la fournaise et qui lui fournit ses victimes.

Le cortège s'ébranle. Derrière les prolonges marche le général Mathis, commandant du 15^{ème} corps d'armée, représentant le ministre de la guerre ; le vice-amiral Touchard et M. Raux, préfet du Var, entourent le général Mathis, puis on aperçoit les généraux d'Esclaires et Nayscandau ; le colonel Colle, des officiers de toutes armes, parmi lesquels les amiraux Bellanger, président du Souvenir français, Champion, Fort et Manceron ; le capitaine Jouin, aide de camp du préfet maritime, actuellement absent de Toulon ; le directeur du

service de santé, M. Abelin ; le directeur des travaux hydrauliques et des constructions navales ; M. Auzières, substitut du procureur ; Bourgarel, juge au tribunal civil et autres personnalités du barreau. Ensuite, c'est le long défilés des délégations qui commence ; des détachements appartenant au 17^{ème} bataillon d'artillerie, au 3^{ème} régiment d'artillerie coloniale, à la compagnie d'artificiers, aux divers régiments d'infanterie coloniale, à la gendarmerie départementale et maritime. Le Conseil municipal de Toulon et le député Ferrero complètent le cortège.

Pendant que l'absoute était donnée en l'église Saint-Louis, les troupes se massaient sur la place d'Armes pour attendre la fin de la cérémonie.

À Lagoubran, des discours émus sont prononcés par le contre-amiral Bellanger, au nom du Souvenir français ; le colonel Colle, au nom du régiment et M. Escartefigue, maire de Toulon ; ce dernier, dont on sait les anciennes idées anarchistes, est lyrique de patriotisme tant il est touché par cette émouvante cérémonie.

Il termine en ces termes : « Qu'ils dorment en paix leur dernier sommeil, car ils nous lèguent ce précieux souvenir de ceux qui font aimer la patrie et l'esprit de dévouement et de sacrifice. »



Photographie des obsèques des victimes au cimetière de Lagoubran, à Toulon

Au moment où il allait prendre la parole, le préfet, M. Raux, incommodé par la chaleur, se trouve mal ; il veut improviser une allocution, mais aux premières paroles, il est frappé d'insolation. On le transporte chez l'inspecteur du cimetière.

Le général Mathis donne avec une éloquence toute militaire le salut du ministre devant ces dépouilles de braves soldats.

La cérémonie terminée, on court aux nouvelles du préfet, il va mieux, beaucoup mieux. Une voiture le ramène à son hôtel, mais deux militaires du 111^{ème} sont tombés à leur tour, et eux aussi, soignés aussitôt, peuvent éviter une insolation foudroyante.

Tandis que les victimes reposent de leur dernier sommeil le feu tente de revivre, et durant cette journée on doit combattre comme on a fait cette nuit. Enfin, ce soir, on est complètement maître et tout danger paraît écarté.

Le général Mathis, commandant le 15^{ème} corps d'Armée, a quitté Toulon ce soir. Avant son départ, il a reçu du colonel Colle les premiers éléments recueillis dans l'enquête ouverte sur les causes de la mort des soldats Rougon, Davayat et Gabriel. Ces éléments sont constitués par le rapport du chef du bataillon Gresset, qui commande le 2^{ème} bataillon auquel appartiennent les compagnies éprouvées.

Plusieurs versions erronées ou malveillantes ayant été lancées, je puis vous donner les grandes lignes du rapport dont j'ai communication. La 3^{ème} compagnie, capitaine Michel, et la 4^{ème} compagnie, capitaine Grenet, arrivèrent sur le théâtre de l'incendie le 22 à huit heures quarante-cinq. Il ne fallait pas songer à attaquer le feu dans la nuit ; on se contenta donc d'empêcher les flammes de couper la route stratégique qui va de Toulon au fort Caoume. Á quatre heures du matin, le 23, le feu fut attaqué, et à sept heures il était considéré comme éteint. Cependant, tandis que le gros des troupes se retirait vers le hameau des Pomets pour prendre quelque repos, un groupe de quatre-vingts hommes resta sous les ordres du lieutenant Farret, de la 2^{ème} compagnie, pour empêcher toute reprise de l'incendie. Bientôt ce groupe fut réduit à une section de vingt hommes, sous les ordres du sergent Paule. A onze heures, cette section fut relevée par celle du sergent Salvini.

A une heure, on s'aperçut que les flammes s'élevaient de nouveau et, aussitôt les deux compagnies reçurent l'ordre de cerner le feu à l'est et à l'ouest. La 4^{ème} compagnie partit à la recherche de la section Salvini. Dès qu'elle l'eut aperçue à quelques mètres, on effectua une tranchée et on alluma un contre-feu, mais le vent soufflait avec une telle violence que l'incendie franchit le contre-feu et la tranchée. Les hommes de la compagnie, sous les ordres du lieutenant Sausse, se replièrent vers le sud, tandis que ceux de la section Salvini allaient vers l'est. Mais leur retraite fut coupée par des rochers infranchissables ; ils retournèrent du côté du feu, croyant avoir le temps de regagner la route stratégique par le nord, mais malheureusement, le feu allait plus vite qu'eux, et là encore, le chemin leur fut coupé. C'est alors qu'à bout de forces, leur marche gênée par les broussailles, plusieurs se laissèrent tomber.

C'est aussi à ce moment que s'accomplirent d'admirables actes de dévouement. Plusieurs soldats et surtout le caporal Kieffer, qui pouvaient se

sauver, retournèrent au secours de leurs camarades qu'ils réconfortèrent et qu'ils entraînent. Mais, cependant, trois d'entre eux ne pouvaient plus avancer et on fut obligé de les laisser. L'un d'eux parvint jusqu'à quelques mètres de la route ; encore un effort, c'était le salut. Mais, cependant, trois d'entre eux ne pouvaient plus avancer et on fut obligé de les laisser. L'un d'eux parvint jusqu'à quelques mètres de la route ; encore un effort, c'était le salut. Mais cet effort, il ne put le faire. Le malheureux, éperdu, se laissa tomber. Quelques minutes après il était en plein dans la fournaise. Les deux autres étaient restés beaucoup plus en arrière.

Le rapport ajoute que s'il n'y eut pas davantage de victimes, c'est grâce au sang-froid d'un soldat artificier du mont Caoume qui, voyant le danger couru par ses camarades de la ligne, descendit dans le ravin au péril de ses jours et put, grâce à ses indications et grâce aussi à l'aide qu'il donna, arracher le sergent Salvini et cinq hommes à une mort certaine.

Le rapport du commandant Gresset se termine en disant que tout le monde a fait son devoir et que, contrairement à ce qui a été dit, il n'y a pas eu de coupable négligence.

Le colonel Colle a appelé dans son bureau plusieurs témoins, entre autres le sergent Salvini, qui ont confirmé toutes les déclarations contenues dans le rapport.

Le Figaro du lundi 27 Août 1906 – n°239

L'incendie de Toulon

L'enquête sur l'incendie du mont Caoume est menée par les pouvoirs administratif, militaire et judiciaire. Le Parquet de Toulon a été saisi.

Le Diable Rouge du 22 au 28 septembre 1906

Journal politique, littéraire, satirique & mondain

Dans son numéro de septembre 1906, ce journal communique la position du conseil municipal du Revest pour les victimes du devoir du mont Caoume. Ce conseil, animé d'un sentiment de pitié et de reconnaissance envers les infortunés soldats qui ont péri dans l'incendie du mont Caoume, le 23 août 1906, a, pour perpétuer le souvenir de ces victimes du devoir, décidé, dans sa séance du 6 septembre, l'érection au chemin du mont Caoume ou sur une place publique du Revest, une pierre commémorative.

Cette plaque portera l'inscription suivante : « Rougon, Davayat et Gabriel, soldats au 111^{ème} de ligne, victimes de l'incendie du 23 août 1906. Le Revest reconnaissant. »

Les frais sont couverts par une souscription publique et par la commune. Une Commission extra-municipale a été nommée par le Conseil municipal. Elle est composée de MM. Hermite Séverin, conseiller municipal, et Eugène Chaix, au Revest, ils sont chargés de recevoir les souscriptions.

Lou trelus

Par Frederi³ MISTRAL (1830-1914)

500

XII — LOU TRELUS

Noun s'entendié que lou soulòmi
Di barquejaire, emé lou bômi
De l'erso que s'esclapo entre li roucassoun
E repeteno sus la gravo ;
La barco folo s'aloungavo
Coume uno anguielo : ie mancavo
Que la paraulo ; enfin , vous dise, éro un peissoun.

Iero, amoundaut, verdo e flourido
Coume un Jardin dis Esperido,
Iero fugis, emé si coutau adrechous
E sis arange e si miougrano ;
Fugis la seco Carqueirano,
E, dóu perfum di majourano
Subre-carga, lou vènt aleno mens couchous.

Tout-en-un-cop dins la remaïsso,
Alin, sus l'oundo que s'encaïsso,
Negrejo, parpelous, lou Caume de Faroun :
Au pèd, Touloun emé sa rado
Terriblamen assegurado,
Emé sa floto abandeirado,
Soun arsena guerrié, sis oubradou feroun

Ounte se bastisson, se maston,
E se carenon e s'avaston
Li gràndi nau dóu Réi... Mai Calendau, tafort !
Passo, de bound o de voulado,
E li felouco afistoulado
E li galèro escrinclado
De la poupo à la pro, mounte remon d'acord

XII — LA SPLENDEUR

501

On n'entendait que le souffle plaintif^a — des nau-
tonniers, et le vomissement — de la vague qui se
brise entre les rochers épars — et qui grésille sur
la grève ; — la barque, éperdue, s'allongeait —
comme une anguille : il ne lui manquait — que la
parole ; c'était, en un mot, un poisson.

Hières, là-haut, verte et fleurie — comme un
Jardin des Hespérides, — Hières, avec ses coteaux
exposés au midi, — et ses oranges et ses grenades,
fuit ; — et fuit l'aride Carqueirane, — et du parfum
des marjolaines — surchargé, le vent souffle moins
vite.

Tout à coup dans l'accalmie, — au loin, sur l'onde
qui s'encaïsse, — s'estompe, sourcilleux, le Caume
de Faron⁷ : — au pied, Toulon avec sa rade —
fortifiée terriblement, — avec sa flotte pavoisée, —
son arsenal de guerre, ses ateliers farouches

Où se construisent et se mâtent, — où se carènent
et se lancent — les grandes nefs du Roi... Mais, cou-
rage ! Calendal, — de bond ou de volée, franchit
— et les sveltes felouques — et le galères sculptées
— de la poupe à la proue, où rament en cadence

Lou Trelus, extrait du poème de « *Calendau, pouèmo nouvèu en douge cant, de Frédéric MISTRAL* », imprimé par J. Roumanille à Avignon en 1867.

Commentaires lors de la sortie de *Calandau* :

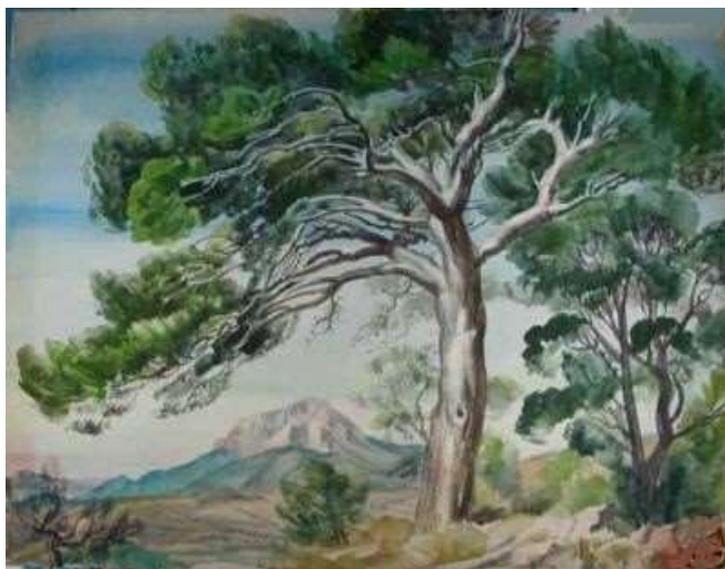
« ... Ce qu'il y a, avant tout, dans *Calendal*, c'est la Provence, - la Provence de la mer, - la Provence de la montagne, - avec son histoire, ses mœurs, ses légendes, ses paysages, tout un peuple naïf et libre qui a trouvé son grand poète avant de mourir. Et maintenant, tracez des chemins de fer, plantez des poteaux à télégraphes, chassez la langue provençale des écoles ! La Provence vivra éternellement dans *Mireille* et *Calendal*. »

Alphonse DAUDET - L'Événement, le 21 septembre 1866

« ... *Mireille* était un chant pastoral, une sorte d'éplogue de longue haleine, qui étalait toute nue au grand soleil l'ardente terre de Provence, et qui en contait l'époque rustique ; *Calendal*, au contraire, est le chant héroïque de la bien-aimée patrie, l'histoire de ses mœurs et de ses grandeurs, le cantique d'amour chevaleresque qu'un poète adresse à son amante ... »

Émile ZOLA - Le Figaro, le 3 février 1867

³ Mistral écrit son prénom : « Frederi »



Le Bau dei Quatre Ouro par Decaris (vue du Revest-les-Eaux)

Adhésion pour 2014

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Adresse électronique :

Cotisation *Loisirs et Culture* 2 euros

Cotisation *Amis du Vieux Revest* 5 euros

Total :

Cotisations à remettre à l'Office du Tourisme du Revest-les-Eaux ou bien à envoyer à :

Claude Chesnaud
Université de Toulon - Var
B.P. 20132
83957 La Garde Cedex

ch@revest.fr – 06 35 21 51 95

<http://www.revest.fr>

https://www.dropbox.com/sh/8g3qtzlymatycza/F0kCB_V8oE